BTS BLANC CEJM : Se familiariser avec le sujet d'examen.

Grille d'évaluation :

1.1 Analyser les mécanismes économiques justifiant l'évolution du prix du beurre : 3.5 pts.

Le marché du beurre fait partie de l'environnement économique de l'entreprise Jeannette. Le marché est le lieu où se rencontrent l'offre et la demande avec un prix d'équilibre permettant cette rencontre. Le marché du beurre est un marché des biens avec d'un côté des demandeurs (les consommateurs de beurre dont l'entreprise Jeannette fait partie) et de l'autre les offreurs (les producteurs de beurre dont l'entreprise Isigny fait partie). Selon le principe de l'offre et de la demande, les offreurs réagissent positivement aux prix (plus les prix sont élevés et plus ils voudront vendre) tandis que les demandeurs réagissent positivement aux prix (plus les prix sont élevés moins ils souhaiteront acheter).

Présentation de l'annexe 1.

On peut observer dans ce document une augmentation du prix du beurre entre 2016 et 2017. En effet, le beurre passe d'environ 2600 euros la tonne en mai 2016 à 4500 euros la tonne en mai 2017. Le prix de ce produit a donc presque doublé en 1 an.

Plusieurs comportements peuvent être mis en avant pour expliquer l'évolution des prix du beurre. Du côté de la demande, on observe une augmentation de celle-ci puisque des études ont montré que le beurre n'était finalement pas néfaste pour la santé, mais également avec l'arrivée des acteurs chinois et japonais friands de viennoiseries dont la préparation nécessite du beurre. On a donc un accroissement de la demande de beurre que l'on peut qualifier de choc positif sur la demande. Du côté de l'offre, il y a un manque d'agriculteur qui réduit l'offre. On observe également une diminution de l'offre de lait qui impacte la production de beurre puisque le beurre est réalisé à partir du lait. On peut lire « la production a baissé de 8 % depuis 2017 ». On peut qualifier cela de choc négatif sur l'offre.

La combinaison d'une offre faible et d'une demande haute de beurre peut, selon le principe de l'offre et de la demande, expliquer l'augmentation du prix du beurre. Cette situation créait une inflation mondiale sur le beurre et peut être même des pénuries.

Le concept de « marché » a été repéré	0.25 pts
Le concept de « marché » a été défini (offre, demande, prix d'équilibre)	0.25 pts
Le concept de « loi de l'offre et de la demande » a été repéré et le	0.25 pts
mécanisme expliqué (comportement du demandeur et de l'offreur)	
Identifier les offreurs et les demandeurs	0.25 pts
Présentation de l'annexe 1	0.5 pts
Utilisation de l'annexe 1 pour illustrer l'évolution du prix du beurre.	0.5 pts
Déterminer les chocs positifs sur la demande	0.5 pts
Déterminer les chocs négatifs sur l'offre	0.5 pts
Illustrer ces chocs à l'aide de l'annexe 1 en citant les éléments importants	0.5 pts
(Bonus) Graphique juste	1 pt

1.2 Présenter les solutions que la Biscuiterie Jeannette pourrait mettre en œuvre pour faire face à l'évolution du prix du beurre : 3 pts

Présentation de l'annexe 2.

La biscuiterie Jeannette utilise environ 24% de beurre dans sa production. Elle est donc directement impactée par l'évolution des prix du beurre et doit trouver des solutions pour répondre à cette problématique.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : (Attention ne pas faire comme moi et régiger)

- Augmenter le prix de vente (inconvénient : perte potentielle des clients)
- Faire des préparations à base d'huile
- Faire des préparations sans beurre
- Faire sa propre production de beurre
- Changer de fournisseur
- Renégocier le contrat
- Faire un emprunt
- Coopérer avec d'autres entreprises
- Augmenter sa clientèle (marges)
- Diminuer la marge en restant au même prix

...etc. Vous pouvez donner les avantages et les inconvénients.

Rappeler l'impact des fluctuations des prix du beurre pour l'entreprise Jeannette.	0.5 pts
Solution 1 : augmentation du prix de vente	1 pt
Proposer deux autres solutions	1 pt
Présentation de l'annexe 2	0.5 pts

1.3 Évaluer, à l'aide d'un raisonnement juridique, la possibilité pour le dirigeant de la Biscuiterie Jeannette, de refuser cette renégociation : 4 pts

Il s'agit ici d'appliquer la méthodologie du cas pratique

La Biscuiterie Jeannette s'approvisionne en beurre auprès d'un seul fournisseur qui est la coopérative Isigny Sainte Mère. Ces deux parties ont entre elles un contrat d'approvisionnement. En d'autres termes, la coopérative s'engage à fournir régulièrement la biscuiterie en beurre, dont le prix et les quantités ont été fixés. Face à l'augmentation des prix, la coopérative Isigny Sainte Mère souhaite renégocier le contrat.

La biscuiterie Jeannette souhaiterait refuser la négociation puisqu'elle risque de mener à une augmentation du prix auquel elle achète aujourd'hui son beurre. On veut savoir s'il est possible pour l'entreprise Jeannette de refuser la négociation et donc de contraindre la coopérative d'exécuter le contrat dans les termes actuels. Plus précisément il s'agira de déterminer si la fluctuation des prix est un motif valable de renégociation.

Selon l'article 1 195 du code civil. La loi dispose que « Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. »

En l'espèce, la coopérative fait bien face à des circonstances imprévisibles (augmentation des prix) qui rendent l'exécution du contrat excessivement onéreuse. Elle peut donc légitimement demander la renégociation du contrat.

L'article L. 441-8 du code de commerce précise que le « -10.51.30.30 : Beurres d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 85 % » fait partie des matières premières dont la fluctuation des prix peut conduire à une renégociation. En l'espèce il s'agit de beurre et donc cet article s'applique au contrat qui lie ces deux parties.

La biscuiterie Jeanette devrait donc tenter de trouver un accord avec la coopérative. Si elle ne parvient pas elle pourra demander la résolution du contrat (mettre un terme au contrat) ou bien une révision ou résolution judiciaire (passage devant un juge).

NB : La loi dispose et le contrat stipule

Présentation des faits	1 pts
Problème de droit soulevé	0.5 pts
Présenter les règles de droit	1 pts
Confronter la règle de droit aux faits (« En l'Espèce »)	1 pts
Proposer une solution	0.5 pts

2.1. Expliquer l'évolution des offreurs sur le marché de la distribution du livre entre 2009 et 2018 : 3.5 pts

En 2009, le marché de la distribution du livre est essentiellement composé des librairies. Présentation de l'annexe 6. Ainsi on peut observer qu'en 2009, la catégorie d'offreurs principale est la librairie avec 25% des parts de marché.

Le marché de la distribution du livre a vu naitre de nouveaux types offreurs tels que les grandes surfaces et les ventes par internet (avec l'arrivée d'Amazon par exemple). Ainsi l'évolution de la vente en ligne passe de 10% de part de marché en 2009 à 21% en 2018. De même les grandes surfaces spécialisées passent de 22% en 2009 à 26% en 2018.

Présentation de l'annexe 4	0.5 pts
Présentation de l'annexe 5	0.5 pts
Présentation de l'annexe 6	0.5 pts
Evolution positive de la vente web et des grandes surfaces	0.5 pts
Illustration à l'aide de l'annexe 6	0.5 pts
Evolution négative des libraires	0.5 pts
Illustration à l'aide de l'annexe 6	0.5 pts
Bonus : illustrer avec des exemples des autres annexes	0.5 pts

2.2. Analyser les conséquences des lois de 1981 et de 2014 sur le marché du livre : 4 pts

Présentation de l'annexe 7.

La loi Lang de 1981 est une loi visant à imposer un prix unique sur les livres. Elle entre ainsi en contradiction avec le principe de libre fixation des prix.

Présentation de l'annexe 8.

Le plan librairie de 2014 est un plan d'aide pour les librairies indépendantes. Il leur permet d'avoir des facilités de prêts et des aides administratives. Il protège également les librairies de la concurrence trop rude.

Les librairies indépendantes semblent se maintenir : « Il existe 3 000 librairies indépendantes et 500 établissements de presse, papeterie et livres. Ce chiffre est stable depuis quinze ans ». Dans l'absolu, on peut considérer que le plan de 2014 permet à ces librairies de se maintenir. Pour autant, on voit qu'elles perdent des part de marché. Elles ont donc tout de même des difficultés à se développer.

Du point de vue de la concurrence, le prix unique protège les petites librairies de la concurrence. Différenciation.

Présentation de l'annexe 7	0.5 pts
Présentation de la loi Lang	0.5 pts
Présentation de l'annexe 8	0.5 pts
Présentation du plan de librairie	0.5 pts
Exposer deux conséquences bien illustrées.	2 pts

2.3. Caractériser le rôle de l'État sur ce marché : 2 pts

Dans un marché concurrentiel, les différentes entreprises sont libres de fixer leur prix. La concurrence joue son rôle en éliminant du marché les entreprises qui ne parviennent pas à tenir la concurrence accrue. Dans le cas du marché de la distribution du livre l'Etat adopte une politique interventionniste auprès des librairies indépendantes. Il joue son rôle de régulateur pour protéger le marché de la distribution du livre. En d'autres termes il fausse volontairement le jeu de la concurrence en protégeant les petits distributeurs afin d'assurer une pluralité sur le territoire, la création pour l'édition des ouvrages difficiles mais aussi les zones défavorisées. On a à la fois une régulation du marché et une politique de soutient de l'offre (politique d'ordre budgétaire)

Notion d'intervention / régulation de l'état sur le marché	1 pt
Raisons de l'intervention de l'Etat	1 pt
Bonus : utilisation des termes offre, budgétaire	0.5 pts.